



DECISION

Du 17 janvier 2024

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles relative aux travaux de mise hors d'eau hors d'air et de restauration du sol en terre cuite de la terrasse Est du Château dit des Templiers à Gréoux-les-Bains

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 26° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu le montant prévisionnel des travaux de mise hors d'eau hors d'air de la terrasse Est du Château dit des Templiers et les travaux de restauration du sol en terre cuite de la terrasse Est de 786 585€ HT ;

Vu le montant prévisionnel des études de maîtrise d'œuvre et des provisions pour sondages et fouilles archéologiques de 108 859€ HT ;

Considérant l'ensemble des travaux à réaliser au Château dit des Templiers, pour un montant total de 895 444€ HT ;

Considérant qu'il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

Considérant le projet de travaux dont les enjeux principaux sont : la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique concourant au rayonnement du territoire des Alpes-de-Haute Provence ;

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter cette subvention au taux de 40%, soit une somme de 358 177 €. La part d'autofinancement de la commune sera égale à la différence entre la dépense globale et les subventions sollicitées soit :

Etat / Direction des Affaires Culturelles	40%	358 177,00 €
Région Sud / Nos Territoires d'Abord	22%	200 000,00 €
Département des Alpes-de-Haute Provence / Fonds stratégique	22%	200 000,00 €
Total des Aides Publiques	84%	758 177,00 €
Montant définitif des travaux à réaliser		895 444,00 €
Autofinancement de la Commune	16%	137 267,00€

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 17 janvier 2024.

Paul AUDAN